

CDCC

# FAQ - Converge

## Q1 En quoi consiste Converge?

**R1** La CDCC a lancé son service de compensation par contrepartie centrale Converge<sup>MD</sup> en 2006 pour offrir aux membres compensateurs et à leurs clients les avantages de la compensation centralisée pour les opérations sur options sur actions, sur certificats canadiens d'actions étrangères (CCAÉ) et sur options sur FNB réalisées hors bourse. Les membres compensateurs et leurs clients disposent ainsi d'un registre regroupant leurs options inscrites standardisées et leurs options personnalisées et profitent de l'efficacité des marges et des coûts réduits typiquement associés aux contrats négociés en bourse.

---

## Q2 Quelles sont les modalités d'options qui peuvent être personnalisées dans Converge?

**R2** Converge permet la personnalisation des modalités de contrat d'option suivantes :

1. Type d'option : option de vente ou option d'achat
2. Date d'échéance : tout jour ouvrable canadien dans un horizon de 5 ans à compter de la date d'opération
3. Type de levée : américaine ou européenne
4. Prix de levée : tout prix selon un échelon de 0,001
5. Type de règlement : en espèces ou par livraison physique
6. Prix de règlement de référence : à l'ouverture ou à la clôture

---

## Q3 Une option Converge peut-elle comporter les mêmes modalités qu'une option inscrite ordinaire?

**R3** Non, au moins l'une des modalités doit être différente.

---

## **Q4 Quels sont les critères d'admissibilité des actions sous-jacentes?**

**R4** Pour être admissible à titre de sous-jacent, une action doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

1. le titre est inscrit à la cote de la TSX ou à la TSXV;
2. la valeur du titre en circulation dans le public se situe dans les premiers trente centiles (30 %) de la valeur totale des titres en circulation dans le public qui sont inscrits à la cote de toutes les bourses canadiennes au dernier jour ouvrable du trimestre courant;
3. la moyenne quotidienne du volume nord-américain sur le titre, pour les vingt (20) derniers jours ouvrables du trimestre courant, se situe dans les premiers trente centiles (30 %) du volume nord-américain des titres inscrits à la cote de toutes les bourses canadiennes au dernier jour ouvrable du trimestre courant.

---

## **Q5 Quels sont les critères d'admissibilité des titres de FNB sous-jacents?**

**R5** Pour être admissible à titre de sous-jacent, un FNB doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

1. les titres du FNB sont inscrits à la TSX ou à la TSXV;
2. la valeur des titres en circulation dans le public est égale ou supérieure à 20 millions de dollars canadiens;
3. les titres émis peuvent être créés ou rachetés sur demande chaque jour ouvrable par le FNB pour un montant calculé en fonction de la valeur liquidative;
4. la documentation est jugée satisfaisante par la CDCC.

---

## **Q6 Quels sont les critères d'admissibilité des CCAÉ sous-jacents?**

- R6**
1. le titre est inscrit à la Bourse de Toronto ou à la Bourse de croissance TSX;
  2. la valeur des titres du sous-jacent en circulation dans le public se situe dans les premiers trente centiles (30 %) de la valeur totale des titres en circulation dans le public qui sont inscrits à la cote de toutes les bourses canadiennes au dernier jour ouvrable du trimestre courant;
  3. la moyenne quotidienne du volume nord-américain sur l'action étrangère sous-jacente, pour les vingt (20) derniers jours ouvrables du trimestre courant, se situe dans les premiers trente centiles (30 %) du volume nord-américain des titres inscrits à la cote de toutes les bourses canadiennes au dernier jour ouvrable du trimestre courant.

---

**Q7 Où peut-on consulter la liste des titres sous-jacents admissibles?**

**R7** La liste actuelle des actions, des CCAÉ et des FNB se trouve [ici](#).

---

**Q8 Est-il possible d'ajouter de nouvelles actions ou de nouveaux titres de FNB à la liste des sous-jacents admissibles?**

**R8** Nous mettons la liste à jour chaque trimestre, mais il est possible que certains titres répondent aux critères dans l'intervalle entre les mises à jour. Pour les faire ajouter, communiquez avec la CDCC à l'adresse [cdcc-ops@tmx.com](mailto:cdcc-ops@tmx.com) ou [cdcc-cs@tmx.com](mailto:cdcc-cs@tmx.com).

---

**Q9 Le jumelage des marges est-il possible pour les options dans Converge et les options inscrites à la Bourse de Montréal?**

**R9** Oui, le jumelage des marges est possible si les options sont détenues dans le même compte.

---

**Q10 Les options dans Converge font-elles l'objet de limites de position?**

**R10** Ces options ne sont pas assujetties aux limites de position de la Bourse de Montréal.

---

**Q11 Comment les options sont-elles négociées avec Converge?**

**R11** Les opérations réalisées dans Converge sont négociées bilatéralement et font l'objet d'une novation auprès de la CDCC lorsqu'elles sont soumises aux fins de compensation, à condition qu'elles respectent les critères d'admissibilité.

---

**Q12 Comment le prix des options est-il établi dans Converge?**

**R12** La CDCC produit des prix théoriques au moyen de la volatilité implicite pour les options inscrites, et au moyen de l'historique de volatilité lorsqu'aucune option inscrite ne vise le sous-jacent.

---

---

**Q13 Quels sont les prérequis pour négocier des options dans Converge?**

**R13** Pour négocier des options dans Converge, il faut être un membre compensateur de la CDCC, ou encore établir une relation de courtage avec un membre compensateur de la CDCC. Le membre compensateur de la CDCC doit déclarer et saisir les opérations au moyen de SOLA, la plateforme de compensation de la CDCC.

---

**Q14 Une entente de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) est-elle nécessaire pour négocier des options dans Converge?**

**R14** La négociation d'options dans Converge ne nécessite aucune entente de l'ISDA.

---

**Q15 Qui assure la compensation des options dans Converge?**

**R15** C'est la CDCC qui réalise la compensation des options dans Converge ainsi que des options inscrites ordinaires.

---

**Q16 Les opérations sur options dans Converge sont-elles rendues publiques?**

**R16** Ni la Bourse de Montréal, ni la CDCC ne rendent publiques ces opérations, de sorte qu'elles demeurent anonymes. Toutes les opérations sont néanmoins déclarées auprès des autorités de réglementation.